



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2021

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni le mardi 23 mars 2021 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :  
Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Alexandre GAIFFE, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mekia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Patrick ISNARD, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jean-Paul CAMERANO  
(Prend part aux délibérations N°29 à N°41) puis part sans donner de procuration.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Ali AMRANE  
Monsieur Franck BARBEY  
Madame Jocelyne BUSTAMENTE  
Madame Levanna CALATAYUD  
Madame Magali CONESA  
Madame Alexane ISNARD



2021 - 29      **ECLAIRAGE PUBLIC**  
**CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA RENOVATION, LA GESTION ET**  
**L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION**  
**LUMINEUSE TRICOLERE ET LA MISE EN VALEUR DE CERTAINS BATIMENTS DE LA**  
**VILLE DE GRASSE**  
**RESILIATION**  
**REMBOURSEMENT ANTICIPE ET REFINANCEMENT DES EMPRUNTS DETTE DAILLY,**  
**DETTE PROJET ET FONDS PROPRES**  
**ETALEMENT DE L'INDEMNITE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DES SWAPS**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** le projet global de remboursement anticipé y compris de retournement corrélatif des swaps associés à la dette Dailly, et de refinancement des dettes DAILLY, dette projet et dette fonds propres, suite à la résiliation du contrat de partenariat pour la rénovation, la gestion et l'exploitation des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et la mise en valeur de certains bâtiments de la ville de grasse, prononcée par délibération n° 2020-197 du 8 décembre 2020 ;
- **AUTORISER** le remboursement anticipé des emprunts et le retournement corrélatif des swaps adossés à la dette DAILLY ;
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son Adjointe Déléguée aux Finances à conclure les retournements de swaps adossés et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **AUTORISER** l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) liée au retournement des swaps sur une durée ne pouvant excéder celle de l'emprunt initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 abstentions :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL.

2021 - 30      **MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS**  
**TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** la création du poste et les modifications ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2021 et suivants ;
- **APPROUVER** les tableaux des emplois et des effectifs communaux annexés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 31            CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL  
AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON (SIEF)**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition partielle de personnels de la ville de Grasse au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition partielle de personnels de la ville de Grasse au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, annexée à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville la convention de mise à disposition partielle de personnels de la ville de Grasse au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 32            RETIREE**

**2021 - 33            VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021**

**Madame Catherine BUTTY**

- **ADOpte** les taux suivants :
  - Taxe foncier bâti :            30,07 %
  - Taxe foncier non bâti :      14,70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 43 voix pour et 2 abstentions :  
Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG.

**2021 - 34            BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION**

**Madame Catherine BUTTY**

- **APPROUVER** le projet de Budget Primitif 2021 de la Commune au niveau du Chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

2021 - 35 BUDGET PRIMITIF 2021 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES  
APPROBATION

Madame Catherine BUTTY

- **APPROUVER** le projet de budget primitif 2021 du Service Extérieur des Pompes Funèbres au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 abstentions :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL.

2021 - 36 AUTORISATIONS DE PROGRAMMES  
CLOTURE

Madame Catherine BUTTY

- **APPROUVER** la clôture des autorisations de programmes couvrant l'ensemble des dépenses d'équipement du budget d'investissement sur la période 2013 à 2020, telles que figurant dans les tableaux suivants pour un montant de **84 193 521 €** :

**Révision de l'autorisation de programme renouvellement équipement**

AP EQUIPEMENT DEPENSES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	6 532 742	3 172 492	1 140 922	1 249 372	969 957
Montant révision autorisation de Programme	329 328				

AP EQUIPEMENT RECETTES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	267 589	125 739	33 230	88 620	20 000
Montant révision autorisation de Programme	108 620				

**Révision de l'autorisation de programme renouvellement superstructures**

AP SUPERSTRUCTURES DEPENSES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 21019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	22 885 378	15 471 055	2 270 221	2 196 046	2 948 056
Montant révision autorisation de Programme	- 930 898				

AP SUPERSTRUCTURES RECETTES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 21019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	2 243 441	679 609	635 776	325 644	602 412
Montant révision autorisation de Programme	-769 944				

Révision de l'autorisation de programme renouvellement infrastructures

AP INFRASTRUCTURES DEPENSES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	15 837 613	7 548 739	2 493 429	2 303 678	3 491 766
Montant révision autorisation de Programme	1 656 445				

AP INFRASTRUCTURES RECETTES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	2 570 985	673 467	358 715	365 796	1 173 007
Montant révision autorisation de Programme	1 103 803				

Révision de l'autorisation de programme renouvellement urbain

AP RENOUVELLEMENT URBAIN DEPENSES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	38 937 788	24 752 415	3 354 816	4 514 314	6 316 244
Montant révision autorisation de Programme	- 1 854 443				

AP RENOUVELLEMENT URBAIN RECETTES	TOTAL	CP 2013 à 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<i>Clôture du 23/03/2021</i>	13 712 178	10 672 476	991 478	1 465 095	583 129
Montant révision autorisation de Programme	- 6 200 776				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 37            BUDGET PRINCIPAL 2021  
MISE A DISPOSITION D'UN BIEN APPARTENANT A LA VILLE DE GRASSE  
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE  
DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN CAMPUS UNIVERSITAIRE**

**Madame Catherine BUTTY**

- **AUTORISER** la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, d'un bâtiment référencé à l'actif de la ville de Grasse sous les numéros d'inventaires TER000600 et BAT PUB AUT 0078 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 38            MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE  
VILLA-MUSÉE JEAN-HONORÉ FRAGONARD  
PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2020 DES COLLECTIONS**

**Monsieur Nicolas DOYEN**

- **APPROUVER** le procès-verbal de récolement 2020 des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 39            MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE  
PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2020 DES COLLECTIONS**

**Monsieur Nicolas DOYEN**

- **APPROUVER** le procès-verbal du récolement 2020 des collections du Musée International de la Parfumerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 40            MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE  
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL  
RESTAURATION DE LA CALADE**

**Monsieur Nicolas DOYEN**

- **ACCEPTER** le don manuel du fonds de dotation « Véronique et Thierry DRECCQ » d'un montant de 10 000 euros ;
- **DIRE** que ce don sera affecté au projet de restauration de la calade située au sein du Musée d'Art et d'Histoire de Provence ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 41            CENTRE DE VACCINATION COVID 19  
GESTION DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS  
A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** la convention entre la commune de Grasse et le centre hospitalier de Grasse, portant sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par le centre de vaccination de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 42            RESEAUX ELECTRIQUES ET GAZ  
MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES  
RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE  
DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec GRDF relative à la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution public de gaz naturel ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec ENEDIS relative à la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution public de d'électricité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Ville lesdites conventions ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 43            CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
DES ÉCOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Murièle CHABERT**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Bar sur Loup concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2020-2021 et suivantes ;
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 44            CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE CAILLE  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
DES ÉCOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Murièle CHABERT**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de CAILLE concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune, pour l'année scolaire 2020-2021 et suivantes ;
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 45            ESPACES PUBLICS  
AMENAGEMENT SECURITAIRE SUR LE CHEMIN DE L'ORME**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **ACCEPTER** la participation financière de la SAS Hyper Grasse ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière entre la SAS Hyper Grasse et la commune de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 46            ESPACES PUBLICS – SECURISATION ET VALORISATION  
DU CANAL DE LA SIAGNE A SAINT JACQUES**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **APPROUVER** le principe d'un partenariat entre le SICASIL et la ville de Grasse pour les travaux de sécurisation et valorisation du canal de la Siagne à Saint Jacques ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec le SICASIL relative à ce partenariat ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Ville ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 47      ESPACES PUBLICS - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE  
GRATUITE EXCEPTIONNELLE PENDANT LES PERIODES  
DE CONFINEMENT LIEES A LA COVID 19**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **APPROUVER** la gratuité exceptionnelle du stationnement sur voirie en centre-ville pour les samedis 27 février et 6 mars 2021 ;
- **APPROUVER** la gratuité exceptionnelle du stationnement sur voirie en centre-ville pour toutes les autres périodes de confinement qui pourraient être décrétées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 48      EXONERATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCIAL  
2ème CONFINEMENT NOVEMBRE 2020**

**Madame Marie-Madeleine GUALLINO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder une exonération de l'intégralité du montant des redevances d'occupation du domaine public aux commerces sédentaires et aux commerces non sédentaires, correspondant à la période allant du 30 octobre au 28 novembre 2020 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les restaurateurs et limonadiers et ce, pendant toute la période de fermeture administrative.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 49      COVID - CASINO  
EXONERATION DE REDEVANCES**

**Madame Marie-Madeleine GUALLINO**

- **APPROUVER** l'exonération de la redevance prévue au contrat d'occupation du domaine public du 28 novembre 2020 au 31 mars 2021 pour un montant de 32 038, 90 euros ;
- **MODIFIER** la période d'exonération prévue à la délibération du 8 décembre 2020 en ce que la deuxième période de fermeture administrative a débuté le 25 octobre et non le 3 novembre 2020 pour un montant de 1 502, 64 euros ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 50      ADHESION AUPRES DE « L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME »  
ANNEE 2021**

**Monsieur Cyril DAUPHOUD**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire adhérer la ville de Grasse à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) et verser la cotisation de 1500 € au titre de l'année 2021 ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021, Imputation : Service Jeunesse ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec l'association concernée par la mise en œuvre de ces actions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 51            CAISSE DES ECOLES  
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE  
SUBVENTION MUNICIPALE**

**Monsieur Cyril DAUPHOUD**

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 ;
- **AUTORISER** le versement de la subvention à la caisse des écoles pour un montant de 10 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 52            ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET  
D'ACTION CITOYENNE DES ETUDIANTS SUR LES PROBLEMATIQUES  
DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

- **APPROUVER** les termes de la convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que les éventuels avenants à venir pour permettre la mise en œuvre de cette opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 53            TRANSITION ENERGETIQUE  
EXPERIMENTATION POUR LA MISE AU POINT D'UN OUTIL  
D'AIDE A LA DECISION AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES ET ENEDIS**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

- **APPROUVER** les termes de l'accord de partenariat ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'accord de partenariat précité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 54            DELOCALISATION DE LA SALLE DES MARIAGES  
DE L'HOTEL DE VILLE DURANT LA PERIODE DES TRAVAUX**

**Madame Mélanie ZARRILLO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à transférer les mariages au Palais des Congrès durant toute la durée des travaux et ce à compter de la mise en place du chantier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 55      VIE ASSOCIATIVE  
DEMANDE D'EXONERATION PARTIELLE  
SUITE AU COVID-19**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder une remise gracieuse ou exonération partielle du montant des locations de salles municipales mises à disposition aux associations, pour la période allant du 29 octobre au 15 décembre 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 56      SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
SECTEUR CULTUREL  
EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 57      SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
SECTEUR DIVERS  
EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur GARNIER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 58            SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
                          SECTEUR ENSEIGNEMENT JEUNESSE  
                          EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur LAPORTE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 59            SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
                          SECTEUR SYNDICATS  
                          EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 60            SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
                          SECTEUR TOURISME  
                          EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 61            SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
                          SECTEUR SANTE SOCIAL  
                          EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 62            SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
                          SECTEUR MILITAIRE  
                          EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur KISS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 63            SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
                          SECTEUR SPORT  
                          EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- 
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Madame COSTE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 64 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE 2021**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 5 259,75 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'association bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 65 VENTE DE PARCELLES SISES BOULEVARD EUGENE CHARABOT  
ET D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ALLEE JEAN MOULIN  
DECLASSEMENT PREALABLE - MODIFICATIONS**

**Madame Karine GIGODOT**

- **ACCEPTER** la modification de la délibération en date du 29 septembre 2020 par laquelle la Ville cède les parcelles BD n°249 (5 m<sup>2</sup>), n°251 (6 m<sup>2</sup>), n°253 (10 m<sup>2</sup>), la parcelle BD n°316 détachée du Domaine public (121 m<sup>2</sup>) située allée Jean Moulin, les volumes n°5 et 6 de la parcelle BD n°257 d'une assiette foncière de 233 m<sup>2</sup>, et le volume n°1 de la parcelle BD n°256 d'une assiette foncière de 188 m<sup>2</sup> pour un montant total de 90 000 € à la SCI Hôtel des Parfums ou toute autre société créée à cet effet se substituant dans ses droits ; en tant que cette cession n'est plus subordonnée à la condition suspensive de la purge des recours contre le permis de construire obtenu sur l'assiette foncière incluant les parcelles précitées.
- **AUTORISER** que le paiement du prix de la vente ait lieu de la manière suivante : au moyen d'un versement correspondant à la moitié du prix soit 45 000€ le jour de la signature de l'acte authentique de vente et le solde stipulé payable dans les 18 mois de la signature de cet acte. A la garantie du paiement du solde du prix, la commune bénéficiera du privilège de vendeur et de l'action résolutoire.
- **STIPULER** dans l'acte authentique de vente ce qui suit, conformément à l'article L 2141-2 CGPPP :
  - Que la désaffectation de l'immeuble vendu devra intervenir au plus tard le 29 septembre 2023 (avec prorogation possible de 3 ans) ; elle sera constatée par exploit d'huissier réalisé avant la déclaration d'ouverture de chantier par la SCI Hôtel des Parfums ou toute autre société créée à cet effet s'étant substituée dans ses droits ;
  - Les conditions de la libération de l'immeuble vendu à savoir : libération effective et constatée par exploit d'huissier réalisé avant la déclaration d'ouverture de chantier par la SCI Hôtel des Parfums ou toute autre société créée à cet effet s'étant substituée dans ses droits ;
  - Une condition résolutoire de la vente en cas de non désaffectation du bien dans le délai ci-dessus imparti ;
  - Les conséquences de la résolution de la vente : retour du droit de propriété du bien vendu à la Commune qui devra restituer les fonds perçus pour le paiement du prix,
  - Aucune pénalité ne sera due par la Commune à l'acquéreur en cas de résolution de la vente pour non désaffectation dans le délai défini.

- **DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué :**
  - pour régulariser l'acte authentique de vente de l'immeuble désigné ci-dessus ;
  - pour régulariser la convention de mise à disposition de cet immeuble, par la SCI Hôtel des Parfums ou toute autre société créée à cet effet s'étant substituée dans ses droits, au profit de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 66 ACQUISITION DES LOCAUX OCCUPES PAR LE SERVICE PROXIMITE  
DU PLAN DE GRASSE**

**Madame Karine GIGODOT**

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition amiable des lots n° 14 et 28 appartenant à la Société IRIS moyennant le versement de la somme de 35 000 € et des lots n° 13 et 29 appartenant à la Société ESSENTIA moyennant le versement de la somme de 85 000 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment, l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 67 RISQUE CONTENTIEUX - PROVISION**

**Madame Karine GIGODOT**

- **DECIDER** de la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque sur contentieux, d'un montant total de 189 831,86 euros sur le budget principal 2021, au titre des risques concernant les deux dossiers susvisés devant les juridictions ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes affaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 68 REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX NON PRIS PAR ASSURANCE**

**Madame Karine GIGODOT**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 210 euros à Madame SALA conformément aux factures acquittées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 69 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
AIDE FINANCIERE DE LA SEAM**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la SEAM actant l'attribution d'une aide de 1 300 € au Conservatoire de musique de Grasse pour l'achat de partitions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 70            CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
                         REMISES SUR DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION**

**Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** les remises accordées sur les droits annuels d'inscription aux familles inscrites au Conservatoire de Musique de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 - 71            ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – CREATION D'UN CAMPUS ETUDIANT  
                         DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CAPG  
                         A LA VILLE DE GRASSE**

**Monsieur Jean-François LAPORTE**

- **APPROUVER** le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la ville de Grasse pour la création d'un Campus étudiant sis rue de l'Ancien Palais de justice à Grasse ; « sous réserve » du vote de la délibération par le conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- **APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec la C.A.P.G. relative à cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2021 – 72            CONCESSION RESTAURATION COLLECTIVE  
                         CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES**

**Madame Murièle CHABERT**

- **APPROUVER** la convention de groupement d'autorités concédantes établie entre la commune de Grasse et le Centre Communal d'Action Sociale.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune la convention de groupement d'autorités concédantes et à effectuer l'ensemble des actes y afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 24 mars 2021,



Le Maire,

  
Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse